



Rechercher dans le portail lexical

Q



ILLETTRÉ, ILLETTRÉE

[\i.le.tʁe\](#)

adjectif

▶





A+

A-

Voir également: illettré, illettrée, nom

Voir l'onglet:

Lexicographie

▼

TLFi

Wiktionnaire

Académie 9e

Académie 8e

Littre

Définition du dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition (actuelle)

1.

Qui ne connaît pas ses lettres, qui ne sait ni lire ni écrire. *Un conscrit illettré. Une population illettrée.*

- Par affaiblissement. Qui est incapable de lire un texte simple en le comprenant. *Un collégien illettré.*

2.

Qui manque de culture, spécialement de culture littéraire. *Un public illettré* ou, substantif, *un public d'illettrés.*

© 2026 ATILF - CNRS / Université de Lorraine



ANALYSE ET TRAITEMENT
INFORMATIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE



